

Rapport annuel 2021



Table des matières

Section 2 - Bilan des actions de la Fondation forêt Boucher en 2021	4
Achèvement des dossiers débutés en 2020	4
Projet pilote « En sécurité dans la forêt Boucher »	6
Recrutement et implication des bénévoles	8
Droits de passage	10
Mobilier urbain	10
Appel d'offres pour l'aménagement des sentiers, trottoirs de bois et passerelle	11
Contrat de prestation de services	11
Début des travaux d'aménagement	12
Mois de la forêt Boucher	13
Aménagement saisonnier	14
Le vandalisme et autres usages nocifs dans la forêt	15
Financement et philanthropie	15
Démarches auprès des paliers politiques	17
Section 3 - Actions en cours et à poursuivre en 2022	18
Élaboration et installation de la signalisation du parc	18
Phases subséquentes des travaux pour 2022	18
Réglementation des chiens dans la forêt Boucher	18
Section 4 – En route pour 2022	19
Ouverture du Parc et défi	19
Le financement récurrent	19
Protection de la forêt Boucher	19
Section 5 – Gouvernance et administration	21
Liste des administrateurs en 2021	21
Liste des employés	21
Nombre de membres actifs	21
Comités de gouvernance	22
Section 6 – Contacts et liens	23

Section 1 – Mot de la présidente



Christina Richard

C'est avec plaisir que l'équipe de la FFB vous présente le bilan de nos activités pour l'année 2021, une année charnière pour notre beau projet citoyen.

Comme vous pourrez le constater à la lecture des prochaines lignes, la Fondation forêt Boucher traverse une période cruciale. Nous concentrons beaucoup de nos efforts pour aménager, financer, opérer et planifier l'animation dans le futur parc de la Forêt-Boucher. Pour ce faire, nous avons entre autres prolongé notre entente de gestion avec la Ville de Gatineau pour l'année 2022, pour un montant de 390 000 \$. Nous avons également achevé un plan d'affaires solide.

C'est tout un défi d'aménager un parc de 400 acres avec une toute petite équipe et en planifiant chaque aménagement pour préserver au maximum les écosystèmes! Je tiens à remercier nos employés actuels et ceux qui nous ont quittés.

Au cours de 2021, nous avons également poursuivi nos actions de sensibilisation et de conservation de la forêt Boucher.

Je ne saurais passer sous silence l'apport incroyable de l'ensemble de nos bénévoles et donateurs. En 2021, nous avons eu la chance d'accueillir Line Thiffeault et Jeanne Camarra au sein de notre conseil d'administration. Elles ajoutent leurs expertises spécifiques à notre conseil d'administration composé de professionnels variés et dévoués. Je tiens à souligner le travail de nos comités et de la patrouille pour le projet pilote pour les chiens en laisse. Je remercie du fond du cœur l'ensemble de nos bénévoles; vous êtes la force de frappe de la forêt Boucher. Et merci à nos donateurs qui rendent possible l'aménagement du 2^e plus grand parc de Gatineau!

Alors que 2022 s'annonce tout aussi excitante, j'invite toute la population de l'Outaouais à s'impliquer dans ce projet porteur pour protéger la dernière forêt d'Aylmer!

Christina Richard

Présidente de la Fondation forêt Boucher

Section 2 - Bilan des actions de la Fondation forêt Boucher en 2021

Achèvement des dossiers débutés en 2020

Demande de certificat d'autorisation au MELCC

L'obtention d'un certificat d'autorisation du MELCC était obligatoire pour réaliser la majorité des travaux d'aménagement dans la forêt Boucher, en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement du Québec.

En 2020, nous avons donc mandaté une firme pour réaliser les démarches requises en respectant les normes et critères du ministère de l'Environnement et de la lutte aux changements climatiques, du ministère des Forêts, de la Faune et des parcs et du ministère des Pêches et Océans du Canada.

Le 15 avril 2021, nous nous sommes acquittés de la contribution financière d'un montant de 49 793,65 \$ en guise de compensation des travaux d'aménagements et calculé conformément à l'Article 46.0.5 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

Le 19 avril 2021, nous avons obtenu le certificat d'autorisation pour l'aménagement du parc de la Forêt-Boucher.

Plan d'affaires du parc de la Forêt-Boucher

Grâce à un financement de la Caisse d'économie sociale, à travers le programme de préparation à l'investissement (PPI), nous avons pu retenir les services d'une firme spécialisée pour élaborer une étude de marché sur les activités payantes dans le Parc et pour élaborer un plan d'affaires incluant des prévisions budgétaires 2022-2025.

Les études et analyses préparatoires ont débuté en 2020.

Le plan d'affaires 2022-2025 a été complété le 28 mai 2021 et adopté par le Conseil d'administration de la Fondation forêt Boucher.

Le document définit les vocations et caractéristiques du parc de la Forêt-Boucher :

- Mission première : Rendre accessible une infrastructure naturelle au cœur de la ville afin de la protéger, la préserver et mettre en valeur la flore et la faune de la forêt Boucher
- Mission seconde : Créer un lieu de plein air urbain de proximité. Le parc de la Forêt-Boucher sera une source de fierté pour la communauté. Les usagers s'y côtoieront de façon harmonieuse, dans un souci de préservation des écosystèmes.
- Mission troisième : Le Parc offrira une programmation en lien avec la découverte de la nature à travers son école en forêt et son camp de jour estival. De plus, les usagers auront accès à des activités gratuites telles que la randonnée pédestre et la course en forêt. Sont également prévus un vélo-parc et une piste d'hébertisme.

Le document met en évidence les principaux enjeux suivants :

- Absence d'un stationnement ou d'une aire d'accueil unique et sécuritaire permettant aux usagers et autobus d'accéder au Parc et d'y stationner
- Absence de bâtiment pour se réfugier en cas d'intempérie
- Absence d'un bloc sanitaire permanent
- Absence d'un financement établi et récurrent créant une dépendance à la volonté politique pour l'octroi de financement
- Présence d'une très forte culture d'utilisation non autorisée du parc qui pourrait gêner l'acceptation par la communauté d'un projet structuré. Par exemple, les chiens sans laisse présentent des risques pour la sécurité des usagers et la biodiversité.

Le plan d'affaires inclut la planification des ressources humaines, des ressources matérielles et des ressources financières pour réussir à créer et ouvrir le parc de la Forêt-Boucher en 2022 et à le gérer au cours des années 2023 à 2025. Notamment, il est prévu :

- Des embauches pour les opérations du Parc (agent(e) de communication, éducateurs-environnementalistes, agent(e) administratif(ve))
- Des aménagements pour l'accueil du public
- Une stratégie marketing
- Une programmation payante qui inclura une école en forêt et un camp de jour en été

Signature visuelle pour le parc

Un appel sur invitation a été envoyé au début du mois d'octobre 2020. C'est l'artiste visuel Alexandre Mercier qui a obtenu le contrat. Son mandat était d'élaborer une image de marque pour le parc, incluant le logo, des normes graphiques et des outils de communication.

L'image de marque développée inclut :

- le logo du parc de la Forêt-Boucher;
- les normes graphiques; et
- des outils de communication.

Le 9 septembre 2021, à l'occasion de la première pelletée de terre du parc de la Forêt-Boucher, nous avons dévoilé au grand public l'image de marque du Parc. Nous l'utilisons depuis sur l'ensemble des supports de communication concernant le Parc.



Image marque développée par Alexandre Mercier, graphiste

Projet pilote « En sécurité dans la forêt Boucher »

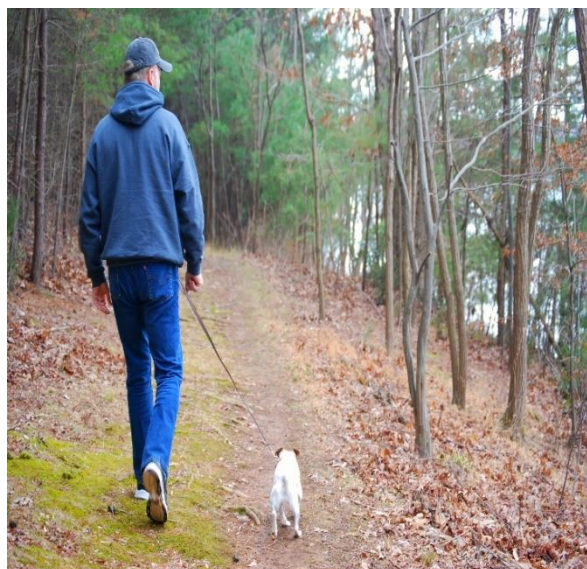


Photo : Chien tenu en laisse sur un chemin forestier

La problématique des chiens sans laisse est un enjeu sécuritaire important depuis longtemps. Cependant, ce problème s'est exacerbé au cours des dernières années, surtout dans le contexte de la pandémie. Nous avons perdu beaucoup de temps à recueillir des plaintes de bénévoles, d'employés et d'usagers. **En 2020-2021, nous avons même dû interrompre complètement toutes nos opérations de conservation et d'aménagement pendant plusieurs mois à cause de cet enjeu sécuritaire.**

Devant cette situation, nous avons travaillé avec les services de la Ville pour trouver des solutions.

Le 1er mai 2021, nous avons ainsi lancé le projet pilote « En sécurité dans la forêt Boucher ». Pour ce faire, nous avons demandé à la Ville de permettre les chiens en laisse dans les sentiers de la forêt Boucher pour la durée du projet pilote (10 mois). Il faut noter qu'auparavant notre demande les chiens étaient formellement interdits dans la forêt Boucher (Loi provinciale pour les terrains privés).

Ce projet pilote fut financé par trois conseillers municipaux et par notre organisme, via des subventions salariales et l'implication de ses bénévoles et partenaires.

Ce projet pilote avait 2 objectifs :

- 1) Sensibiliser les propriétaires de chiens usagers de la forêt Boucher sur la réglementation concernant l'obligation de la laisse pour les chiens sur les sentiers de la forêt Boucher qui sont situés sur les terrains municipaux
- 2) Évaluer la faisabilité de permettre la promenade de chiens en laisse dans le futur parc de la Forêt-Boucher.

Les indicateurs

Dans le cadre de ce projet pilote, une patrouille formée d'agents de sensibilisation à temps partiel et de bénévoles circule dans les sentiers de la forêt Boucher afin d'informer les propriétaires de chiens de la nouvelle réglementation. Lors de chaque rencontre avec un propriétaire de chien, les agents de sensibilisation compilent les données suivantes :

1. Est-ce que le propriétaire respecte la réglementation concernant l'obligation de la laisse ?
2. Une fois informé de la réglementation, le propriétaire accepte-t-il de tenir son chien en laisse ?
3. Est-ce que le chien a montré des signes d'agressivité ?

Ces données serviront d'indicateurs afin d'évaluer la faisabilité de permettre la promenade de chiens en laisse dans le parc de la Forêt-Boucher.

La fin du projet pilote a pris fin le 1er mars 2022. Nous avons récemment soumis à la Ville un bilan du projet pilote afin qu'elle émette des recommandations pour la réglementation à adopter sur la présence des chiens dans le parc de la Forêt-Boucher. Les services techniques sont en cours d'étude du dossier.

Les cibles

Avec la Ville de Gatineau, nous avons conjointement établi les cibles suivantes pour attester du succès ou de l'échec du projet :

- Taux de respect de la réglementation de 95% ou plus lors des 3 derniers mois du projet
- Taux de réceptivité des propriétaires de chiens de 95% ou plus lors des 3 derniers mois du projet. C'est-à-dire que 95% des contrevenants à la réglementation doivent accepter de tenir leur(s) chien(s) en laisse lorsqu'ils sont informés de la réglementation par un agent de sensibilisation.
- Aucun incident impliquant un ou des chiens agressifs lors des 3 derniers mois du projet.

Pour autoriser le projet pilote, le conseil municipal a dû modifier le Règlement numéro 183-2005 afin d'autoriser les chiens en laisse sur les sentiers municipaux de la forêt Boucher. Si le projet permet de rencontrer les cibles ci-dessus, nous pourrions recommander que les chiens tenus en laisse soient autorisés dans les sentiers officiels du parc de la Forêt-Boucher.

Recrutement et implication des bénévoles



Bénévoles de la Fondation forêt Boucher lors d'une patrouille

Notre Fondation repose sur l'implication bénévole depuis sa création. Avec l'élargissement constant de ses opérations, notre besoin en bénévoles est grandissant et on peut dire que les citoyens répondent à l'appel !!!

Cette année, de nombreux bénévoles se sont impliqués pour nous aider avec divers projets et tâches. Outre son conseil d'administration et quatre comités spécifiques auxquels se greffent d'autres experts bénévoles, nous avons fait appel aux bénévoles pour réaliser de nombreux travaux en forêt et pour de nombreux services professionnels comme la photographie, la cartographie ou le graphisme.

En avril, nous avons lancé un appel aux bénévoles et avons recueilli 127 candidatures, dont de nombreux nouveaux bénévoles.

Nous avons acquis un logiciel qui permettra de comptabiliser le nombre d'heures de bénévolat investi.

Merci à tous nos bénévoles! Vous êtes fantastiques!

Activités de sensibilisation et d'éducation à l'environnement

En 2020, les activités pour le grand public, telles que le Mois de la forêt Boucher, la Fête de la forêt Boucher, le projet d'initiation au camping et le volet grand public du bioblitz, ont été reportées à l'année 2021 ou réduites.

Ainsi en 2021, malgré la continuité de la pandémie, nous avons réalisé plusieurs actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement, en dehors du Mois de la forêt Boucher¹ :

- Nous avons réalisé une activité de plantation d'arbres afin de fermer des sentiers situés en milieux fragiles ainsi que pour freiner la propagation d'espèces exotiques envahissantes. Ce sont plus de 200 petits arbres qui ont été plantés par une équipe de bénévoles dévoués. Afin d'assurer la survie de ces petits arbres, de la signalisation informant de l'emplacement des plantations a été installée. Malheureusement, certaines personnes ont détruit certains de ces nouveaux arbres.



Panneaux - Revégétalisation des sentiers non officiels



Bénévoles aidant au contrôle du nerprun

- Nous avons organisé une activité de distribution d'arbres pour les citoyens gatinois, au parc des Jardins-Lavigne. Les arbres étaient offerts grâce au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.
- Nous avons aussi mis en place des panneaux pour sensibiliser les utilisateurs de la forêt Boucher au projet pilote et au chantier de construction en cours.

¹ Se reporter au chapitre sur le Mois de la forêt Boucher 2021

Droits de passage

Dans le cadre de l'aménagement du parc de la Forêt-Boucher, nous devons obtenir des droits de passage au nord sur le terrain de Lafarge Holcim et au milieu de la forêt sur le terrain du ministère des Transports du Québec (MTQ).

Nous avons entamé des démarches auprès du MTQ afin de demander des droits de passage sur le corridor appartenant au Ministère. Les services techniques de la Ville de Gatineau ont pris le dossier en main et ont travaillé de concert avec nous pour présenter une demande formelle de droit de passage pour le parc de la Forêt-Boucher au MTQ et à Lafarge/Holcim. Nous avons obtenu une permission d'occupation avec emprise projetée non construite pour usage de sentiers d'une durée de 10 ans pour ce corridor (corridor Deschênes) appartenant au MTQ.

Malgré de nombreux échanges avec les équipes du groupe Lafarge/Holcim, nous n'avons pu obtenir de droit de passage pour les sentiers concernés (sentier actuel par Antoine-Boucher). Nos équipes et celles du groupe Lafarge/Holcim se sont réunies le 19 octobre 2021 pour convenir des conditions pour construire un sentier de contournement et créer des barrières physiques et naturelles pour fermer le sentier sur les terrains de Lafarge. Ce refus entraîne un coût estimé de 25 000 \$. Nous travaillons ensemble pour réduire au maximum l'impact financier et humain de ces aménagements supplémentaires. De son côté, Lafarge s'est engagée à renforcer la barrière de clôture, à fermer le sentier à l'aide d'une barrière végétale à deux endroits, à augmenter le nombre de panneaux d'interdiction, à compliquer l'accès à la carrière, et à faire une contribution à notre campagne de financement.

Mobilier urbain

La Maison Le Ricochet, un OBNL de réadaptation-réinsertion sociale et professionnelle pour des personnes avec un trouble de santé mentale, nous a livré à la fin du mois de novembre 2021, le mobilier du parc de la Forêt-Boucher.

Ce mobilier sera installé en 2022 sur les zones terminées du parc de la Forêt-Boucher. Actuellement il est entreposé dans un entrepôt municipal en attendant la fin des travaux.

Le plan d'aménagement et de gestion du parc fixe théoriquement des zones de repos et d'activités où devrait être installé le mobilier. Les emplacements définitifs seront proposés par notre comité de conservation et d'aménagement en fonction du tracé définitif des sentiers et des espaces de retournement réalisés par le constructeur.

L'objectif est de réduire au maximum l'impact de la fréquentation des aménagements sur l'environnement.

Appel d'offres pour l'aménagement des sentiers, trottoirs de bois et passerelle

En raison du coût estimé pour les travaux, nous devons passer par le système d'appel d'offres public du gouvernement du Québec.

Nous avons écrit un appel d'offres détaillé comprenant :

- La formule de soumission
- L'avis aux soumissionnaires
- La description des articles de la formule de soumission
- Les clauses techniques particulières
- Les plans et devis à respecter
- Les annexes

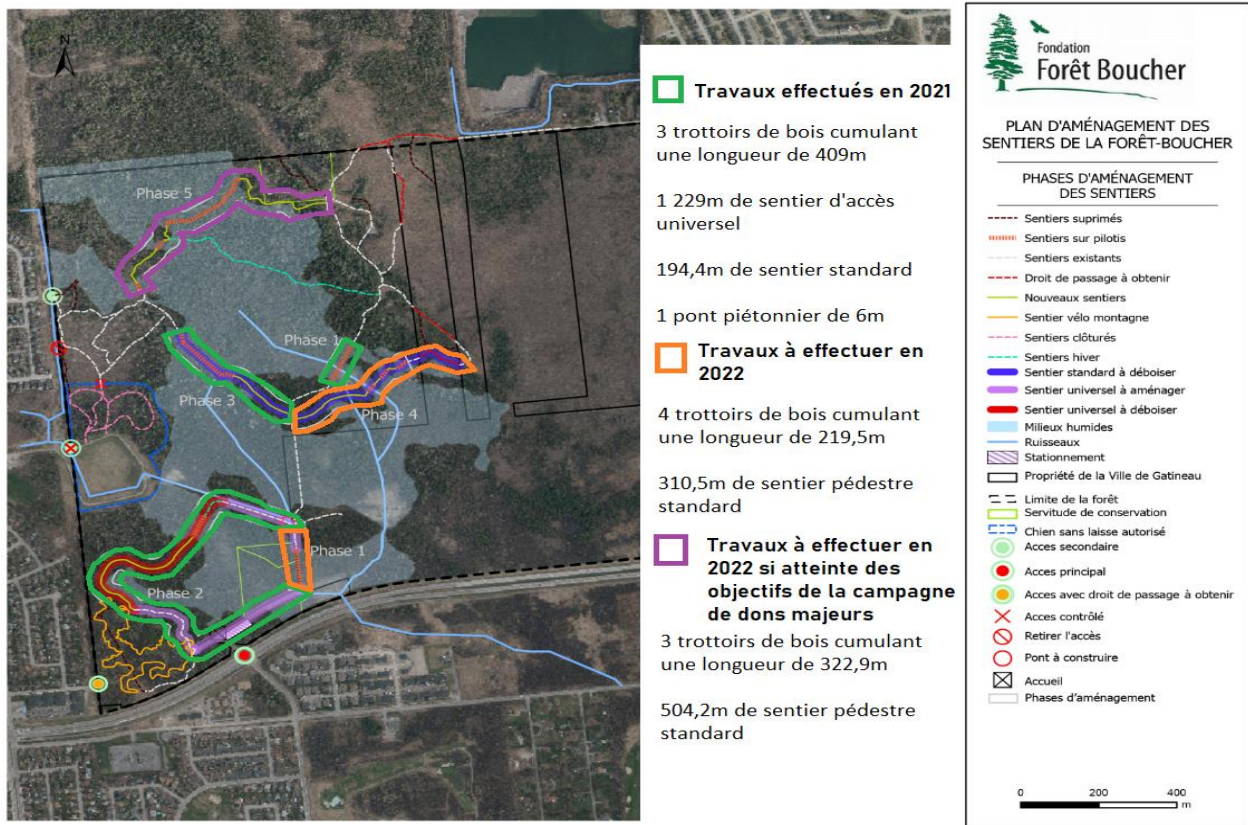
Nous avons publié notre premier appel d'offres public du 7 au 28 avril 2021 et avons reçu 2 soumissions conformes aux critères de l'appel d'offres. Celles-ci étaient toutes deux beaucoup plus élevées que le montant prévu initialement (bien avant la COVID-19), qui était de 550 000 \$.

Les soumissions furent analysées en fonction du respect des termes de l'appel d'offres, des exigences des plans et devis et en fonction du coût des travaux. Nous avons sélectionné le fournisseur avec le prix le plus bas.

Comme il s'agit de travaux spécialisés, en harmonie avec la protection des écosystèmes, nous ne sommes pas étonnés que les deux soumissionnaires ne provenaient pas de la région, du fait de la rareté de cette expertise.

Contrat de prestation de services

Nous avons rédigé en juillet 2021 le contrat de prestation de services qui vise à formaliser les relations entre le constructeur et nous pour toute la durée des travaux. Ce contrat encadre les droits et obligations des deux parties.



Carte incluant le phasage des travaux et les caractéristiques techniques des sentiers à réaliser

Les travaux se déroulent par phases :

- Pour des raisons techniques, nous avons débuté par les phases 2 et 3.
- Nous avons ensuite commencé la phase 1. Ce choix a été fait pour que les machines ressortent aisément de la forêt sans abîmer les milieux naturels ni les constructions.
- L'approche par phases était l'option la plus viable financièrement étant donné le coût beaucoup plus élevé (inflation) que prévu des travaux.

Début des travaux d'aménagement

Si c'est notre premier rapport annuel que vous lisez, sachez que le plan d'aménagement de la forêt Boucher a été réalisé à la suite de vastes consultations et approuvé par le conseil municipal. Chaque aménagement est pensé pour encadrer les usages et maximiser la conservation des écosystèmes. À terme, nous visons 97% de conservation du territoire du Parc.

Nous avons d'ailleurs suivi la formation obligatoire en vue d'obtenir l'attestation pour suivre les travaux de construction et nous assurer qu'ils soient faits en conformité avec

les normes de Santé et sécurité. Nous avons aussi rédigé des rapports au MELCC pour répondre aux exigences du certificat d'autorisation et pour nous assurer que le prestataire applique bien les mesures d'atténuation des impacts environnementaux.

Nous avons obtenu le certificat d'autorisation de la Ville de Gatineau pour faire les travaux en septembre 2021.



Photo de la 1ère pelletée de terre du Parc



Carte des sentiers concernés par les travaux 2021

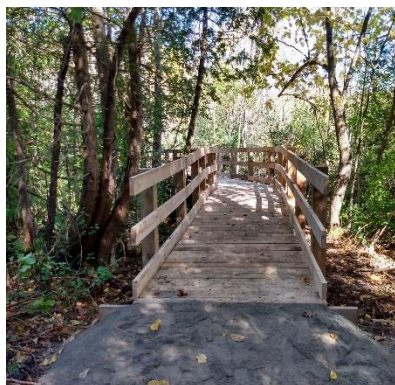


Photo d'un trottoir de bois (phase 2)



Photo 2 d'un trottoir de bois (phase 2)

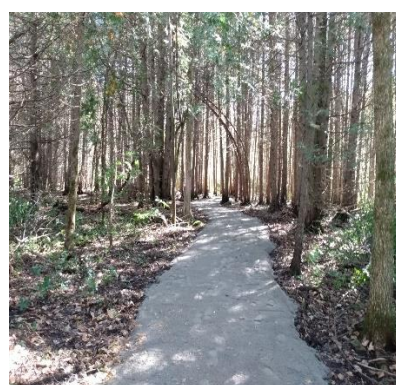


Photo du sentier d'accessibilité universelle

Le 20 septembre 2021, les travaux des phases 2 et 3 ont débuté.

Mois de la forêt Boucher

Malgré le contexte pandémique, nous avons tout de même pu tenir l'édition 2021 du Mois de la forêt Boucher². Les activités se sont déroulées sur 2 semaines, du 5 au 12 septembre. On y offrait des randonnées thématiques, des lectures de contes en forêt, une pièce de théâtre à ciel ouvert, des activités autonomes comme une chasse au trésor

² Financement par une subvention Kino Québec 2021 et le Fonds Vert 2020.

pour les enfants et un concours photo avec chiens en laisse pour les citoyens de Gatineau.

Le moment fort de cette édition fut la première pelletée de terre du parc de la Forêt-Boucher au cours de laquelle le maire de la Ville de Gatineau, Monsieur Maxime Pedneaud-Jobin, et notre présidente, Madame Christina Richard, ont annoncé le début des travaux d'aménagement des sentiers, trottoirs de bois et passerelle du parc de la Forêt-Boucher.



Photo : Théâtre en plein air



Photo : Randonnée ornithologique

Les activités du Mois de la forêt Boucher sont réalisées avec des financements qui leur sont propres³, hors du budget du protocole d'entente.

Aménagement saisonnier

La saison estivale est propice à la réalisation de travaux au cœur de la forêt. Cette année, nous avons embauché une équipe de manœuvres en aménagement des sentiers pédestres (2 employés) qui ont travaillé pour le confort, la sécurité, et l'amélioration des aires de marche.

Tout au long de l'été, nos équipes ont :

- Mis à niveau l'aire de marche des sentiers pédestres notamment par le retrait de la matière organique, l'enlèvement de pierres, l'ajout et la compaction de remblais et l'aménagement de systèmes de drainage rustiques
- Élagué les sentiers
- Mis en œuvre des techniques de contrôle d'espèces exotiques envahissantes
- Planté des arbres

³ Hors du budget du protocole d'entente qui finance uniquement les aménagements et les livrables définis.



Photo des manœuvres en aménagement de sentiers

Ces travaux mineurs sont pourtant obligatoires pour l'entretien et la sécurisation de la forêt Boucher.

Il faut soulever ici que l'entretien du parc de la Forêt-Boucher sera à notre charge et il est important de prendre en compte dès aujourd'hui l'augmentation de la fréquentation et l'installation des nouveaux aménagements dans la planification des coûts d'entretien.

Le vandalisme et les autres usages nocifs dans la forêt

Nous devons prendre en considération les coûts induits par le remplacement des supports de signalisation. En effet, notre exposition photo du bioblitz 2020, nos animaux en plastique pour la chasse au trésor du Mois de la forêt Boucher 2021, et de nombreux autres éléments (par exemple des outils d'entretien) ont été vandalisés, volés ou se sont dégradés en 2021.

De même, certains usages interdits dans la forêt Boucher continuent d'être pratiqués pour des citoyens peu sensibles à nos messages et à l'environnement. En 2021, nous avons enregistré des présences de 4 roues et de motoneiges, des sentiers de vélo non officiels, des chiens sans laisse pataugeant dans les milieux humides, des constructions de cabane de bois, etc. Ces usages interdits nuisent à l'environnement et coutent à notre organisme.

Financement et philanthropie

Le protocole d'entente 2019-2021 signé entre la Ville de Gatineau et la Fondation forêt Boucher, d'un montant de 785 000 \$, permet de financer:

- 300 000 \$ en coûts indirects : études préalables, caractérisation des milieux, plans et devis, frais de fonctionnement dédiés à l'aménagement, la création et l'entretien du parc; et
- 485 000 \$ en coûts liés directement aux travaux.

Comme la subvention de la Ville de Gatineau n'est pas suffisante pour réaliser tout ce qui est prévu dans le plan d'aménagement et de gestion du parc, nous avons continué de solliciter des dons du public, des autres paliers de gouvernement et des entreprises.

En 2021, nous avons aussi commencé à planifier notre première campagne de financement majeure. Nous avons donc établi les priorités de campagne, et un plan de reconnaissance qui a été validé avec la Ville en mai 2021.

Employés comme bénévoles ont lié des relations et contacts d'affaires afin de :

- Créer des outils pour une campagne de financement
- Réunir un cabinet de campagne influent et composé de personnalités connues du monde des affaires
- Recueillir des dons majeurs (10 000 \$ à 99 999\$) et exceptionnels (100 000\$ et +)

Nous avons lancé publiquement notre campagne de financement au début 2022 et nous savons qu'elle pourra compter sur un appui fort de la communauté qui chérit le projet depuis le début.

En 2021, nous avons d'ailleurs réussi à diversifier nos sources de financement et à augmenter en proportion le montant lié à d'autres sources que la Ville.

Remerciements aux partenaires financiers

- Ville de Gatineau – Entente de gestion
- Caisse Desjardins Hull-Aylmer
- Brigil
- Ville de Gatineau – Fonds vert
- Gilles Chagnon
- Audrey Bureau
- Loisirs sports Outaouais – Plaisirs actifs
- Ministère forêts, faunes et parcs – PADF
- Centraide
- Fondation de la faune du Québec
- Fondation Écho

- Emploi Québec
- Gouvernement du Canada
- Carrefour Jeunesse Emploi Outaouais
- Éco Canada
- Enbridge - Gazifère
- Kino Québec
- Pharmacie Brunet

Démarches auprès des paliers politiques

2021 fut une année marquée par deux élections majeures. Nous avons été très actifs pour faire valoir publiquement nos revendications et avons tenté de rencontrer l'ensemble des candidats.

Au niveau municipal, nous avons plusieurs revendications dont un engagement pour le financement de la Fondation, pour la protection de la forêt Boucher ainsi que pour un plan d'acquisition sur 10 ans pour acheter les terrains privés de la forêt Boucher qui sont toujours récréatifs (21%) et multifonctionnels (6%).

Au niveau fédéral, nous avons mis l'accent sur l'aide et le financement pour l'acquisition.

Nous avons également fait un bilan de nos actions à la majorité des conseillers municipaux en août 2021.

Section 3 - Actions en cours et à poursuivre en 2022

Élaboration et installation de la signalisation du parc

Nous souhaitons nous arrimer aux démarches de la Ville de Gatineau qui est en train de revoir la signalisation du parc du Lac-Beauchamp et avec les démarches de Loisirs Sports Outaouais qui rédige les grandes lignes d'un plan directeur pour la signalisation des sites de plein air pour la région de l'Outaouais. Ces démarches sont en cours.

Nous avons pris la décision d'élaborer une signalisation qui pourra s'adapter aux futures lignes directrices de la signalisation des sites de plein air en Outaouais.

Panneaux d'interprétation d'Élise Gravel

À noter, les panneaux de signalisation sont différents des panneaux d'interprétation dédiés aux espèces de la forêt Boucher. Les panneaux d'interprétation ne font pas partie des livrables définis par l'entente. Il s'agit d'un projet spécifique. Nous travaillons en fil rouge tout au long de l'année 2021 sur un sentier d'interprétation avec la participation de l'illustratrice Élise Gravel. Les panneaux devraient être créés en 2022.

Phases subséquentes des travaux pour 2022

- Achèvement des phases de travaux 2022, dont plus de 500 mètres de sentiers sur pilotis et de nouveaux sentiers⁴
- Construction du sentier de contournement des terrains de Lafarge, estimé à 25 000 \$.
- Entretien des sentiers incluant l'abattage des arbres dangereux et l'élagage de certaines branches - travaux estimés à 10 000 \$.
- Construction d'un abri, lié à l'obligation d'un espace sécuritaire (se référer au plan d'aménagement), estimée à 100 000 \$

Réglementation des chiens dans la forêt Boucher

Le projet a pris fin le 1^{er} mars 2022. Suite au projet, nous avons compilé les données et produit un bilan incluant des recommandations à la Ville de Gatineau quant à la présence de chiens dans le parc de la Forêt-Boucher.

⁴ Se référer à la carte incluant le phasage des travaux et les caractéristiques techniques des sentiers à réaliser – SECTION 2

Section 4 – En route pour 2022

Ouverture du Parc et défi

L'ouverture du parc de la Forêt-Boucher est prévue pour l'automne 2022.

Nous travaillons en étroite collaboration avec les services de la Ville de Gatineau pour l'aménagement du stationnement. Il est important que le choix d'emplacement soit en harmonie avec ce qui était prévu dans le plan d'aménagement du parc de la Forêt-Boucher, qui a été approuvé par le Conseil municipal (novembre 2020). L'accès à ce stationnement est essentiel pour les usagers, aidera à désengorger le parc Jardins-Lavigne sur la rue Antoine-Boucher et améliorera la sécurité routière.

Le financement récurrent

Le financement récurrent du parc reste un défi de taille pour notre OBNL.

Nous amassons des fonds pour financer les phases subséquentes d'aménagement, mais, une incertitude persiste quant à l'obtention du montant annuel nécessaire pour la gestion du parc en 2023 et pour les années suivantes. Nous travaillons pour convenir d'une entente à plus long terme avec la Ville de Gatineau, propriétaire des terrains du parc de la Forêt-Boucher.

Protection de la forêt Boucher

À l'heure actuelle, la Ville de Gatineau détient 55% des 700 acres de la forêt Boucher.

Sur les 700 acres : 21% a un zonage résidentiel; 73% a un zonage récréatif; et 6% a un zonage multifonctionnel.

Au cours des dernières années, la croissance démographique avoisinante a fait énormément monter la valeur des terrains n'appartenant pas à la Ville de Gatineau.

Dans ce contexte, nous souhaitons – et cela était l'une de nos revendications lors de la dernière campagne municipale – développer avec la Ville de Gatineau un plan d'acquisition sur 10 ans pour les derniers terrains qui sont toujours récréatifs et multifonctionnels et qui n'appartiennent pas à la ville. Nous sollicitons l'appui financier des paliers provincial et fédéral pour ce faire.

Nous souhaitons également que les terrains du parc de la Forêt-Boucher (donc appartenant à la Ville) n'aient plus de zonage résidentiel⁵ pour en assurer la pérennité.

Enfin, nous sommes en pourparlers avec Brigil pour qu'ils aillent au-delà des critères de conservation des éco-territoires applicables au terrain⁶ qu'ils viennent d'acquérir.

⁵ Lot 3835792

⁶ Lot 3836126

Section 5 – Gouvernance et administration

Liste des administrateurs en 2021

Mandat	Membre 2020/2021	Membre 2021/2022
Présidence	Christina Richard	Christina Richard
Vice-présidence	Véronic Boyer, fin de mandat le 7 juin 2021	Ariann Bouchard
Trésorerie	Joëlle Ritchie, fin de mandat le 7 juin 2021	Jeanne Camarra
Secrétariat	Lyne-Marie Tremblay	Lyne-Marie Tremblay
Administrateur / trice	Maurice Thibaudeau	Maurice Thibaudeau
Administrateur / trice	Alain Lavoie	Alain Lavoie
Administrateur / trice	Nathalie Magnan	Nathalie Magnan
Administrateur / trice	Ariann Bouchard	Line Thiffeault
Administrateur / trice	Poste vacant	Luc Dubé, démission le 21 juin 2021

Liste des employés

Marianne Strauss, directrice générale, fin de contrat le 29 janvier 2021

Marion Jean, directrice générale, début de contrat le 15 avril 2021

Maxime Chaumont-Lessard, coordonnateur des programmes

Employés saisonniers ou temps partiels :

Rabinzel Hanna, agente de communication

Maxime Lévesque, manœuvre en aménagement de sentiers

Alexandre Proulx, manœuvre en aménagement de sentiers

Alexandre Métivier, patrouilleur

Annick Cousineau, patrouilleuse

Émily Poulin, patrouilleuse

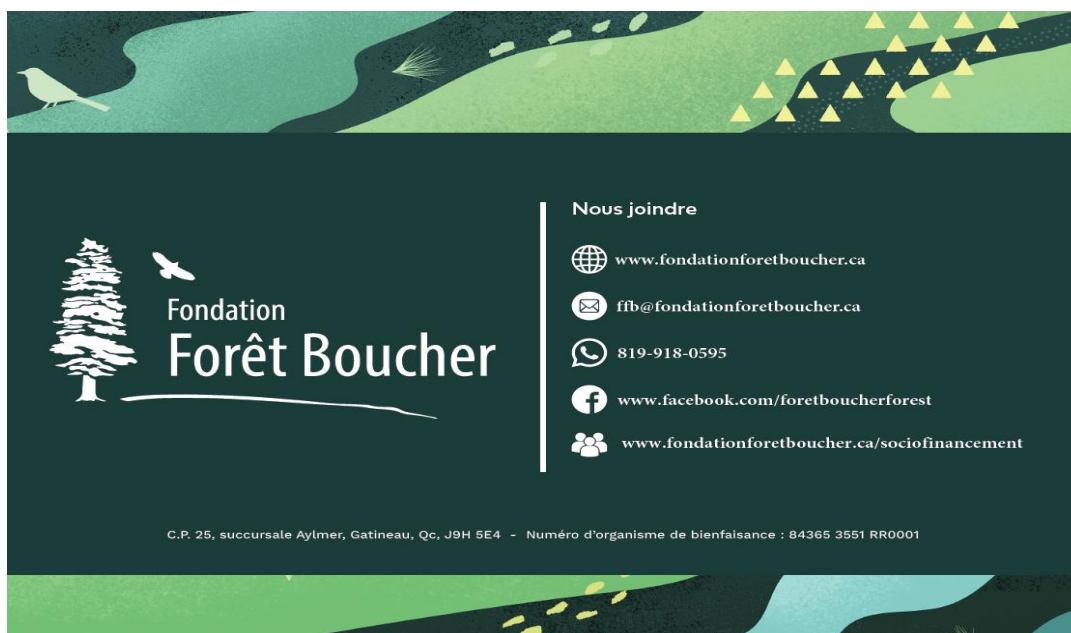
Nombre de membres actifs

112 membres en 2021

Comités de gouvernance

- Conseil d'administration
- Comité exécutif
- Comité d'aménagement et de conservation
- Comité de mobilisation
- Comité ressources humaines

Section 6 – Contacts et liens



[Devenir membre](#)

[Devenir bénévole](#)

Faire un [don à notre mission](#) ou à la [campagne de financement](#)

The infographic has a dark green background with a dragonfly and a dotted path. It explains how to donate and lists three options: online, socio-financing, and other possibilities.

Comment faire un don

Faites comme plusieurs citoyens et entreprises de la région en soutenant le parc de la Forêt-Boucher. Chaque don individuel ou corporatif permettra l'aménagement du parc de la Forêt-Boucher, la valorisation et la protection de ses écosystèmes.

- Don en ligne**
Faites un don en ligne en visitant notre site web : www.fondationforetboucher.ca
- Sociofinancement**
Organisez une campagne de sociofinancement et lancez des défis à vos contacts en visitant notre plateforme. www.fondationforetboucher.ca/sociofinancement
- Autres possibilités**
Contactez-nous pour explorer d'autres possibilités telles qu'un don corporatif majeur (qui peut s'échelonner sur plusieurs années), pour organiser un événement, pour faire un don planifié ou en hommage à quelqu'un, ou encore pour vous impliquer comme bénévole.